



Martell & Co
Pernod Ricard



Justificatif de la maîtrise foncière

Pièce joint N° 3 du CERFA N° 15964*03

MARTELL & CO, projet d'extension du site de Lignères

VALIDATION

REDACTEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITE(S) / QUALIFICATION(S)	DATE DE REDACTION
Océane MARTY	Ingénieure Environnement APAVE EXPLOITATION FRANCE Agence d'Artigues	Novembre 2024
VERIFICATEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITE(S) / QUALIFICATION(S)	DATE DE VERIFICATION
Gilles DANÉ	Ingénieur Environnement APAVE EXPLOITATION FRANCE Agence d'Artigues	Novembre 2024
APPROBATEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITE(S) / QUALIFICATION(S)	DATE D'APPROBATION
Marie PERRIN	Responsable Environnement MARTELL Rouillac	Novembre 2024

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

VERSION	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
0	Novembre 2024	Création du document

Monsieur LAHEURTE

PAR MAIL :

francois.laheurte@pernod-ricard.com

ognac, le 3 octobre 2024

Dossier suivi par
IBT/MB
TITRES DE PROPRIETE
ROUILLAC

Monsieur,

Comme suite à votre demande, je vous prie de trouver en pièces jointes les différents titres de propriété concernant les parcelles situées commune de ROUILLAC, appartenant à la Société MARTELL & CO, savoir :

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section B n°228, 239, 241, 242, 248, 250, 252, 253, 255, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 464, 465, 471, 472, 477, 479, 481, 483, 485, 488, 490, 491, 493, 495, 497, 500, 502 et AC n°31, 58 et 59 et ZV n°47 : Dépôt de pièces traité de fusion RENAULT BISQUIT/MARTELL & CO reçu par Maître Isabelle BRAASTAD-TIFFON le 16 août 2007 publié au service de la Publicité Foncière de ANGOULEME 1 le 9 octobre 2007 volume 2007P n°6128

En ce qui concerne les parcelles ZW n°3 et 4 : vente par les DOMAINES JEAN MARTELL au profit de la Société MARTELL & CO suivant acte reçu par Maître Isabelle BRAASTAD-TIFFON le 29 octobre 2013 publié au service de la publicité foncière de ANGOULEME 1 le 26 novembre 2013 volume 2013P n°6468

En ce qui concerne la parcelle ZW n°5 : vente par les DOMAINES JEAN MARTELL au profit de la Société MARTELL & CO suivant acte reçu par Maître Isabelle BRAASTAD-TIFFON le 23 mai 2014, publié au service de la publicité foncière de ANGOULEME 1 le 19 juin 2014 volume 2014P n°3508

En ce qui concerne les parcelles B n°478, 480, 482, 484, 486, 487, 489, 492, 494, 496 et 498 : vente par RENAULT BISQUIT au profit de la Société MARTELL & CO suivant acte reçu par Maître CENEDESE-GUILLOT notaire à ROUILLAC le 7 décembre 2004, publié au service de la publicité foncière de ANGOULEME 1 le 13 janvier 2005 volume 2005P n°221

En ce qui concerne les parcelles B n°466, 469, 473, 474, 476, 467 et AC n°60, 61 et 62 : vente par la Communauté de Communes du ROUILLACAIS au profit de la Société MARTELL & CO suivant acte reçu par Maître CENEDESE

ETUDE FERMEE LE SAMEDI

TELEPHONE 05 45 82 04 66 - TELECOPIE 05 45 82 15 93 - E. mail : office16039.cognac@notaires.fr

VIRT. A C.D.C. 0000136116B 56

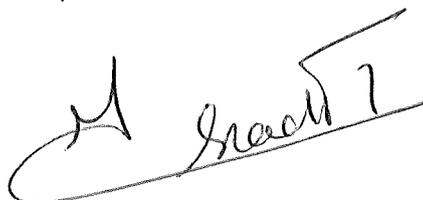
Membre d'une Association Agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

GUILLOT notaire à ROUILLAC le 8 juin 2010, publié au service de la publicité foncière de ANGOULEME 1 le 12 juillet 2010 volume 2010P n°4012

Je vous précise que je ne retrouve pas l'origine de la parcelle B n°243.
Après recherches au cadastre, il semblerait que cette parcelle ait été divisée en 3 parcelles : B n°459, B n°460 et B n°461.
Ces trois parcelles semblent annulées au cadastre.
Je fais donc des recherches complémentaires.

En ce qui concerne la parcelle B n°501 appartenant aux DOMAINES JEAN MARTELL : vous trouverez ci-joint la copie de l'apport reçu par Maître Isabelle BRAASTAD-TIFFON le 16 août 2007 publié au service de la publicité foncière de ANGOULEME 1 le 26 novembre 2007 volume 2007P n°7145, ainsi que l'attestation rectificative du 20 novembre 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Braastad-Tiffon', written over a horizontal line.

Isabelle BRAASTAD-TIFFON